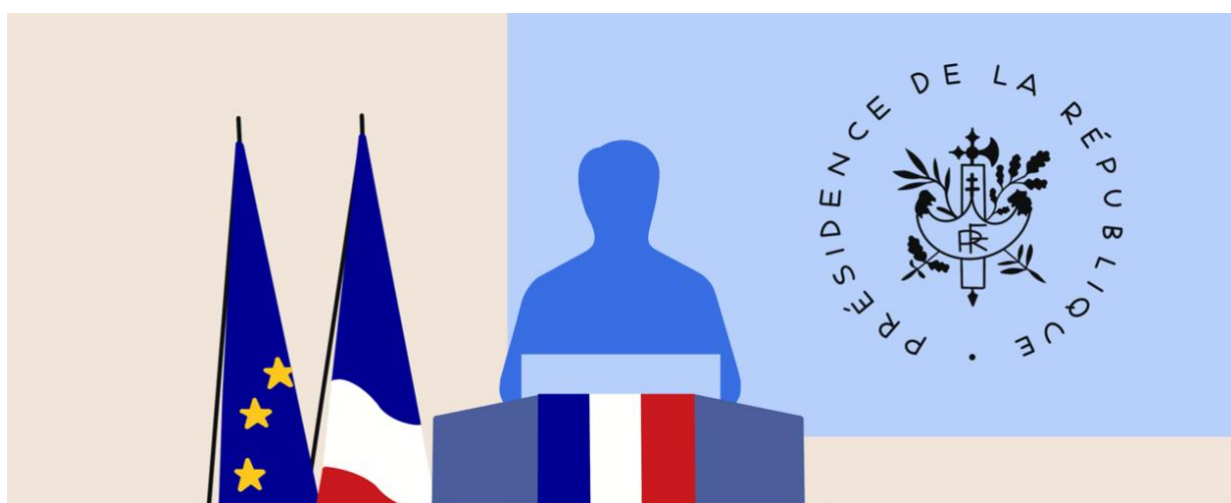




L'élection du président de la République

Vous êtes électeur



Certains mots ou expressions
peuvent être difficiles à comprendre.

Ces mots ou expressions **écrits en gras**
sont expliqués dans le texte.

Vous pouvez aussi retrouver ces explications
à la fin de ce document.

Sommaire

Comment est organisée l'élection du président de la République française ?	4
Quand est l'élection présidentielle ?	5
Explication des mots et expressions difficiles	6
Conseil constitutionnel	6
Constitution	6
Majorité absolue	6
Mandat	6
République	7
Scrutin	7
Suffrage universel direct	7



Dans une **république** la population choisit les personnes
c'est à dire les personnes qui décident pour la population.
On dit représenter la population.

La France est une république.

Par exemple le président de la République
les députés et les maires sont élus par la population.

La république est organisée selon une constitution.

Une **constitution** c'est la grande loi
qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un état.



Comment est organisée l'élection du président de la République française ?

Le Président de la République est élu
directement par les Français.
On parle de **suffrage universel direct**.



Le mandat du président de la République dure 5 ans.

Un mandat c'est la période pendant
laquelle une personne est élue.

Le président de la République peut être élu seulement
2 fois de suite.

C'est-à-dire pendant 10 ans maximum.



Il faut avoir plus de la moitié des votes
pour être élu président de la République
On parle de **majorité absolue**.



L'élection du président se fait en 1 ou 2 tours.

Si un candidat a plus de la moitié des votes au premier tour
il est élu président de la République.

Si aucun candidat a plus de la moitié des votes au premier tour,
il y a un 2^{ième} tour.

Les Français votent pour un des 2 premiers du premier tour

On parle de **scrutin** à 2 tours.

En France il y a toujours eu 2 tours.



Quand est l'élection présidentielle ?

L'élection présidentielle est entre 20 et 35 jours avant la fin du mandat du président actuel.

Le Conseil constitutionnel dit quel candidat devient président de la République.

Le Conseil constitutionnel c'est l'institution qui contrôle si la constitution est bien respectée, comme le bon déroulement des élections.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur [le site du Conseil constitutionnel](#) :

- [l'élection présidentielle de 2022](#)
- [les résultats officiels du 2 ième tour de 2022](#)



Explication des mots et expressions difficiles

Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel c'est l'institution qui contrôle si la Constitution est bien respectée.

Il y a 9 personnes au Conseil constitutionnel.

Constitution

La Constitution c'est la grande loi qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un État.

Majorité absolue

Il faut avoir plus de la moitié des votes pour être élu président de la République
On parle de majorité absolue.

Mandat

Un mandat c'est la période pendant laquelle une personne est élue
Le mandat du président de la République dure 5 ans.
On parle de quinquennat.



République

Dans une république la population choisit les personnes
c'est à dire les personnes qui décident pour la population.

On dit représenter la population.

La France est une république.

Par exemple le président de la République
les députés et les maires sont élus par la population.

Scrutin

Il y a 3 façons d'organiser les votes en France.

L'organisation d'un vote s'appelle aussi un scrutin.

Par exemple le scrutin majoritaire

Le candidat doit avoir la majorité des votes
pour être élu.

Cela veut dire que la plus grande partie
des gens qui ont voté
ont voté pour ce candidat.

Suffrage universel direct

Le suffrage c'est quand un électeur choisit un candidat.

Le suffrage universel direct, c'est quand les électeurs,
votent directement pour élire un candidat.





[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du **F**acile à **L**ire et à **C**omprendre.

On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif [CAP'acité](#) pour la relecture et la validation du document.

